

## Déchets : rappel des consignes Concarneau

Concarneau Cornouaille Agglomération appelle les usagers à faire preuve de sens civique et rappelle les consignes de collecte durant la période de crise.

Information  
**CORONAVIRUS**  
sur [www.cca.bzh](http://www.cca.bzh) ou  
par tél. 02 98 50 50 17

### La collecte des déchets en période de crise sanitaire

**• Ordures ménagères •**  
*Collecte maintenue en effectifs réduits*

Placez vos mouchoirs, masques, gants usagés dans 2 sacs successifs fermés.



Sortez votre bac la veille du jour de collecte

**• Pas de déchets en vrac**  
**• Pas de verre**  
**• Pas de déchets végétaux, ni d'encombrants**

**• Verre •**  
*dépôt autorisé en apport volontaire*



**• Déchets recyclables •**  
*Collecte suspendue*

Stockez vos déchets recyclables (emballages, papiers...)  
Ne sortez pas vos bacs jaunes.



**• Encombrants, déchets végétaux •**  
*Déchèterie fermée*



Compostez, broyez vos déchets végétaux  
Stockez vos encombrants

Ne recouvrez pas au dépôt sauvage, sous peine de verbalisation.

**Des solutions pour réduire vos déchets sur [www.cca.bzh](http://www.cca.bzh)**



En raison des perturbations liées à l'épidémie de Covid-19, Concarneau Cornouaille Agglomération vous rappelle

### TRI SELECTIF

Le centre de tri des emballages ménagers ayant suspendu son activité, **la collecte du tri sélectif en bacs (ou sacs) jaunes ne sera plus assurée**. Nous conseillons aux usagers qui en ont la possibilité de conserver leurs emballages jusqu'à la reprise des collectes en porte à porte. Pour les personnes qui n'auraient la place chez eux, ils peuvent les déposer dans le bac à ordures ménagères.

### ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères en porte à porte est maintenue à raison d'une fois par semaine : les bacs doivent être présentés aux endroits habituels.

### Commune de Concarneau

secteurs habituellement collectés 2 fois par semaine : présentation des bacs à la collecte le lundi soir.

secteurs habituellement collectés 3 fois par semaine : présentation des bacs à la collecte le mardi soir.

- La collecte du verre est maintenue.

- Les colonnes enterrées peuvent être utilisées sauf pour le tri sélectif.

### **Rappel des consignes de collecte**

- Les ordures ménagères doivent être déposées en sacs fermés dans les bacs ou colonnes. Les sacs ne doivent en aucun cas être laissés à même le sol : ils risquent d'être déchirés et leur collecte à la main par les agents de CCA pose des problèmes sanitaires.
- Les emballages ménagers peuvent être conservés à domicile, dans la mesure du possible, sinon être déposés dans les ordures ménagères.
- Les déchets sanitaires (mouchoirs, masques, gants,...) doivent être déposés en sac, remis dans un second sac fermé, afin d'éviter tout risque de contamination.
- Les déchets végétaux ne doivent pas être déposés dans les bacs à ordures ménagères mais peuvent être gérés dans votre jardin. Le guide pratique « Mon jardin malin » est téléchargeable en ligne sur le site CCA page Déchets / rubrique Je réduis mes déchets : <https://www.concarneau-cornouaille.fr/vivre-ici2/vos-dechets/1162-je-reduis-mes-dechets>
- Les déchets de type encombrants ne doivent en aucun cas être laissés sur la voie publique. Il est en de même pour tout type de déchets. Ces dépôts sauvages sont passibles de sanctions par la loi.

### **Regroupement de bacs individuels**

Afin de faciliter le travail des agents de collecte, Concarneau Cornouaille Agglomération demande aux usagers particuliers de regrouper leurs bacs individuels dans la mesure du possible et sans gêner la circulation.

**Le respect de ces consignes vise à permettre l'élimination des déchets et notamment l'incinération. Pensons à préserver notre cadre de vie en ne déposant pas de déchets en dehors des emplacements prévus. L'ensemble de ces mesures visent surtout à protéger les agents de collecte qui continuent de travailler sur le terrain, au service de la population de CCA.**

### Renseignements

Le Centre Technique Communautaire est fermé au public jusqu'à nouvel ordre mais un accueil téléphonique est assuré au 02 98 50 50 17.

Par mail à [dechets@cca.bzh](mailto:dechets@cca.bzh)

Démarches en ligne sur : <https://mesdemarches.cca.bzh/> sur le site [www.cca.bzh](http://www.cca.bzh)